

C.C.A.S.
Centre communal d'action sociale



Publié sur le site internet de la commune le : 28 mars 2023

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2023_03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 14 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 0

Quorum atteint

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie	x	
BOUACHRAOUI Saïda	x	
ROGAZY Fabienne	x	
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel et AVOGADRO Noël	x x	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Monsieur le président présente le résultat du compte administratif 2022 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	15 680,88 €	26 661,45 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	10 980,57 €		0 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du président lors du vote du compte administratif, Monsieur le président sort de la salle pour le vote du compte administratif 2022 et Monsieur COLLET Jean-Michel se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 ;
- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant de l'exercice 2022.

La secrétaire,



RUBIN-DELANCHY Christine

Le Président,



Jean-Michel COLLET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.